



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

Avis de Consultation Ouverte

N° 02-ACM/PRMP/UGPM/2026

1. Le **AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Édition de badge avec lamination (A commande)**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.
2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.
3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **Tsimbazaza - ANTANANARIVO 101**
Rue : **13, Rue Fernand Kasanga**
Etage / Numero de Bureau : **2 ème étage / Porte 202**
4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR, 2 e age / Porte 202 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
 - . 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)
 - Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
 - . 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR, 2 e age / Porte 202.
 - Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
 - Soit en espèce
 - Soit par chèque Bancaire.
5. Les plis devront parvenir **au siège de l'Aviation Civile de Madagascar, 2ème étage Porte 202, 13, Rue Fernand Kasanga Tsimbazaza Antananarivo 101** au plus tard le **16/03/2026 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 02/03/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics